



HAL
open science

CDE - Centre du droit de l'entreprise

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une entité de recherche. CDE - Centre du droit de l'entreprise. 2010, Université Montpellier 1 - UM1. hceres-02033238

HAL Id: hceres-02033238

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02033238v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Rapport de l'AERES sur
l'unité :

Centre du droit de l'entreprise

sous tutelle des

établissements et organismes :

Université de Montpellier 1

Juillet 2010



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Rapport de l'AERES sur l'unité :
Centre du droit de l'entreprise
sous tutelle des établissements et
organismes :

Université de Montpellier 1

Le Président
de l'AERES

Jean-François Dhainaut

Section des unités
de recherche

Le Directeur

Pierre Glorieux

Juillet 2010



Unité

Nom de l'unité : Centre du droit de l'entreprise

Label demandé : Equipe d'accueil

N° si renouvellement : EA 712

Nom du directeur : M. Jacques RAYNARD

Membres du comité d'experts

Président :

M. Yves JEGOUZO, Université Paris 1

Experts :

M. Jean-Claude RICCI, Université Paul Cézanne

M. Bernard BEIGNIER, Université Toulouse 1

Mme Anne LAUDE, Université Paris 5

M. Serge DAUCHY, CNRS

M. Vlad CONSTANTINESCO, Université de Strasbourg

M. Thomas CLAY, Faculté de droit de l'Université de Versailles Saint-Quentin

M. Philippe AUVERGNON, Université Bordeaux 4

Mme Danielle CORRIGNAN-CARSIN, Université de Rennes 1

Expert(s) proposés par des comités d'évaluation des personnels (CNU, CoNRS, CSS INSERM, représentant INRA, INRIA, IRD...) :

M. Bernard BEIGNIER, CNU

Représentants présents lors de la visite

Délégué scientifique représentant de l'AERES :

M. Rostane MEHDI

Représentant(s) des établissements et organismes tutelles de l'unité :

M. Philippe AUGÉ, Président de l'Université de Montpellier 1

1 • Introduction

- Date et déroulement de la visite :

La visite à l'Université de Montpellier 1 s'est déroulée les 25 et 26 janvier 2010. Les membres du Centre du droit de l'entreprise ont été auditionnés le mardi 26 janvier 2010 à 14 h 30. La discussion a commencé par un long exposé du directeur du centre qui a insisté sur les atouts de son équipe. La discussion a porté pour une bonne part sur le projet et s'est efforcée de mieux distinguer ce qui ressort de la recherche de ce qui intéresse surtout l'enseignement. Le comité a pu visiter les locaux occupés par le centre et apprécier les bonnes conditions de travail dans lesquelles sont placées tant les enseignants-chercheurs que les étudiants et les doctorants.

- Historique et localisation géographique de l'unité et description synthétique de son domaine et de ses activités :

Le Centre du droit de l'entreprise occupe pratiquement une aile entière des locaux de l'UFR droit et science politique, avec une belle bibliothèque / salle de lecture et les bureaux de ses membres jouxtent cet espace, ce qui crée des conditions de travail très favorables. Le Centre s'intéresse surtout à la dimension pratique du droit de l'entreprise, thématique autour de laquelle s'inscrivent toutes les activités du Centre, que ce soient les formations (deux Masters et le DJCE), et les publications régulières, estampillées Centre du droit de l'entreprise.

- Equipe de Direction :

Le Centre du droit de l'entreprise est dirigé par M. Jacques RAYNARD.

- Effectifs de l'unité : (sur la base du dossier déposé à l'AERES) :

	Dans le bilan	Dans le projet
N1 : Nombre d'enseignants-chercheurs (cf. Formulaire 2.1 du dossier de l'unité)	17	19
N2 : Nombre de chercheurs des EPST ou EPIC (cf. Formulaire 2.3 du dossier de l'unité)	0	0
N3 : Nombre d'autres enseignants-chercheurs et chercheurs (cf. Formulaire 2.2 et 2.4 du dossier de l'unité)	2	0
N4 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs titulaires (cf. Formulaire 2.5 du dossier de l'unité)	0	0
N5 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs non titulaires (cf. Formulaire 2.6 du dossier de l'unité)	0	0
N6 : Nombre de doctorants (cf. Formulaire 2.8 du dossier bilan de l'unité et formulaire 2.7 du dossier projet de l'unité)	44	43
N7 : Nombre de personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	9	10



2 • Appréciation sur l'unité

- Avis global :

Le Centre du droit de l'entreprise est un laboratoire de recherche atypique qui bénéficie d'une forte notoriété, liée en partie à son histoire : fondé en 1966 par M. Jean-Marc MOUSSERON, il s'inscrit dans une grande tradition, tant sur le plan de la recherche que de la formation puisqu'il est à l'origine de la création des DJCE en France. Or, s'il est fait ici état de cette invention pionnière, c'est parce qu'elle a eu un impact direct sur la politique scientifique de ce Centre qui a théorisé une approche résolument commerciale du droit privé, directement liée aux pratiques contractuelles de l'entreprise. En d'autres termes, au lieu d'étudier abstraitement et de s'intéresser ensuite aux applications pratiques, le Centre du droit de l'entreprise a toujours proposé le raisonnement inverse : c'est en partant de l'observation des pratiques que l'on peut proposer une systématisation. L'étape suivante était naturellement la création des diplômes reproduisant cette logique. Aujourd'hui l'ensemble forme un tout cohérent et relativement unique dans le paysage juridique en France.

On relèvera toutefois, pour s'en étonner, le caractère singulier de la démarche consistant à présenter un rapport d'évaluation par une instance privée comme composante principale du dossier remis à l'AERES, chargée précisément de l'évaluation du CDE. Le Comité a estimé qu'il n'était sans doute pas nécessaire de lui tenir la main. De surcroît, le centre s'est sans doute considéré de ce fait dispensé de renseigner correctement le dossier qui lui était fourni, rendant difficile l'évaluation par le comité.

- Points forts et opportunités :

Il faut souligner le rayonnement du Centre à travers le réseau des DJCE, la qualité individuelle des membres de l'unité de recherche, la notoriété des publications du Centre (Bibliothèque de droit de l'entreprise et revues) et sa capacité à capter des énergies et des talents venus d'autres horizons.

L'équipe actuelle d'enseignants-chercheurs est un autre point fort de ce Centre car elle est à la fois jeune, dynamique et compétente. Certains de ses membres sont connus nationalement pour leurs travaux. Ils constituent à l'évidence un atout considérable pour le CDE grâce à la « Bibliothèque de droit de l'entreprise », mais aussi du fait des publications régulières qu'il anime que sont « Les cahiers du droit de l'entreprise », « La lettre de droit de la distribution » et le mensuel « Propriété industrielle ».

- Points à améliorer et risques :

Le projet de recherche est insuffisamment précis, les frontières du champ disciplinaire sont trop poreuses avec les autres laboratoires de droit privé de la même université, la dimension internationale n'est pas assez exploitée. L'attention du Centre est attirée sur la nécessité de ne pas trop se reposer sur ses acquis, aussi solides soient-ils.

D'une manière plus générale, le Centre du droit de l'entreprise court deux risques principaux : le premier, plus structurel, concerne sa lisibilité et ses frontières compte tenu de l'éclatement du droit privé à l'Université de Montpellier I. Ainsi, on peut s'étonner que le droit des procédures collectives, matière première du droit des affaires, relève d'une autre unité, tout comme le droit de la consommation, car le consommateur est bien souvent le premier destinataire de l'activité de l'entreprise.

Le second risque serait que le Centre néglige sa dimension recherche et se concentre trop sur sa dimension formation qui n'est pas sa vocation première. LA recherche, de toute façon, doit innover l'enseignement.

- Recommandations au directeur de l'unité :

Une unité de recherche de cette dimension gagnerait sans doute à une direction plus collégiale, impliquant, éventuellement, la nouvelle génération qui est aussi la génération majoritaire.



Le CDE devrait se rapprocher des autres privatistes appartenant aux autres laboratoires de l'université pour se renforcer ; ce qui permettrait de repenser la gouvernance. On peut notamment regretter l'absence de relations avec le laboratoire de droit privé.

Il faut réarmer le volet recherche et ne pas trop privilégier le volet pédagogique.

Le Centre devrait enfin s'inscrire davantage dans une politique contractuelle de recherche y compris sur le terrain international et communautaire. Il en a les moyens. Il lui faudrait en avoir la volonté.

- **Données de production :**

(cf. http://www.aeres-evaluation.fr/IMG/pdf/Criteres_Identification_Ensgts-Chercheurs.pdf)

A1 : Nombre de producteurs parmi les chercheurs et enseignants chercheurs référencés en N1 et N2 dans la colonne projet	Il n'y pas de colonnes N1 ni N2
A2 : Nombre de producteurs parmi les autres personnels référencés en N3, N4 et N5 dans la colonne projet	Idem
A3 : Taux de producteurs de l'unité [$A1/(N1+N2)$]	Idem
Nombre d'HDR soutenues	Informations introuvables
Nombre de thèses soutenues	20
Autre donnée pertinente pour le domaine (à préciser...)	

N.B. : Le dossier n'ayant pas été rempli dans des conditions correctes, il est très difficile de quantifier ce travail de production. L'examen des fiches individuelles montre toutefois que la plupart des EC ont de nombreuses publications, certaines étant toutefois à usage principalement, si ce n'est exclusivement, professionnel.

- **Appréciation sur la qualité scientifique et la production :**

- **Pertinence et originalité des recherches, qualité et impact des résultats :**

L'angle scientifique adopté est original en ce qu'il s'agit de partir des applications pratiques des contrats conclus par les entreprises pour en induire des éléments théoriques, au rebours de ce qui se fait habituellement. C'est la spécificité de ce Centre.

- **Quantité et qualité des publications, communications, thèses et autres productions :**

La production scientifique est importante quantitativement et reconnue qualitativement (cahiers de droit de l'entreprise, lettre de la distribution, dossier Brevets). On peut toutefois penser qu'elle tient plus à la qualité individuelle des membres de l'unité de recherche, et à l'attractivité de celle-ci, qu'à de véritables publications collectives, ces dernières se concentrant sur des colloques et des séminaires dont la vocation professionnelle est clairement affirmée.



- **Qualité et pérennité des relations contractuelles :**

Le Centre ne fait pas état de contrats de recherche dans ses financements. Par contre, il a des relations suivies avec des organismes professionnels et des éditeurs sans que cela se traduise, apparemment, par des retombées financières pour l'unité de recherche.

- **Appréciation sur le rayonnement, l'attractivité, et l'intégration de l'unité de recherche dans son environnement :**

- **Nombre et renommée des prix et distinctions octroyés aux membres de l'unité, y compris les invitations à des manifestations internationales :**

Le Centre du droit de l'entreprise a une forte notoriété chez les juristes privatistes et dans le milieu professionnel, cette notoriété étant due pour une part non négligeable au fait qu'il apparaît comme la tête du réseau des DJCE (diplômes de juriste conseil d'entreprise). Un nombre non négligeable d'enseignants ont été invités dans des colloques et manifestations tant nationales qu'internationales.

- **Capacité à recruter des chercheurs, post-doctorants ou étudiants de haut niveau, en particulier étrangers :**

Huit auteurs de thèses soutenues dans le cadre du Centre ont été qualifiés par le CNU et ont été recrutés dans des universités.

- **Capacité à obtenir des financements externes, à répondre ou susciter des appels d'offres, et à participer à l'activité des pôles de compétitivité :**

Compte tenu de son créneau et de sa notoriété, la part des financements externes dans le budget du CDE devrait être considérable. Or, elle apparaît nulle.

- **Participation à des programmes internationaux ou nationaux, existence de collaborations lourdes avec des laboratoires étrangers :**

On peut regretter une trop faible participation du Centre à des programmes internationaux ou nationaux. Le comité a été frappé par la relative indifférence des doctorants à la pratique des langues étrangères, constat d'autant plus étonnant qu'y existe un master DCI dont on doit noter, au passage, qu'il n'est pas, comme l'indique un peu rapidement le rapport, « la seule formation en France à proposer un enseignement juridique bilingue franco-anglais », bon nombre d'universités ayant mis en place des formations de ce type.

- **Valorisation des recherches, et relations socio-économiques ou culturelles :**

Le CDE a une excellente implantation dans le bassin local. On relèvera le travail original concentré sur le recueil des pratiques d'entreprises.

- **Appréciation sur la stratégie, la gouvernance et la vie de l'unité :**

- **Pertinence de l'organisation de l'unité, qualité de la gouvernance et de la communication interne et externe :**

La direction du CDE est assurée par M. Jacques RAYNARD qui a manifestement réussi à créer une cohésion entre les membres du Centre. Le rapport ne révèle toutefois pas une pratique affirmée de la collégialité.



- Pertinence des initiatives visant à l'animation scientifique, à l'émergence, et à la prise de risques :

Les animations collectives semblent concentrées sur les colloques, les séminaires et les publications périodiques dépendant du Centre, celles-ci étant très imbriquées dans le réseau des DJCE. La disponibilité des directeurs de recherche a été louée par les doctorants.

On notera une très forte implication des membres de l'unité dans les activités d'enseignement, que ce soit dans les deux Masters qui y sont rattachés ou dans le DJCE qui est l'emblème du Centre du droit de l'entreprise.

- Appréciation sur le projet :

- Points à améliorer et risques :

Le projet présenté dans le rapport de l'AERES est le point faible du Centre du droit de l'entreprise. Deux pages et demi seulement sont consacrées au projet quadriennal, qui consiste pour l'essentiel à développer un diplôme en droit des assurances (du fait de l'arrivée d'un nouveau PR), à renforcer l'international et à étayer une spécialité en droit et gestion du patrimoine. Ces trois projets sont résolument tournés vers la formation et la pédagogie, et non pas vers la recherche. Il témoigne d'une tendance du Centre à se percevoir comme une école - ce qui n'est pas un reproche à condition que ne soit pas oubliée la dimension recherche qui est la spécificité des filières universitaires.

- Existence et pertinence d'une politique d'affectation des moyens :

Les moyens importants du Centre sont affectés de manière cohérente et manifestement efficace.

- Originalité et prise de risques :

Fort de sa réputation et de son succès, le Centre du droit de l'entreprise a peut-être mésestimé l'importance du projet et du renouvellement. Le projet ne présente donc pas d'originalité ni de risques par rapport à ce qui existe déjà.

EA 712 Centre du Droit de l'Entreprise

Note de l'unité	Qualité scientifique et production	Rayonnement et attractivité, intégration dans l'environnement	Stratégie, gouvernance et vie du laboratoire	Appréciation du projet
B	A	B	B	B



Montpellier, le 6 mai 2010

Le Président

Ph.A/NG

Départ 2010-1235

Monsieur Pierre GLORIEUX
Directeur de la section des unités
de recherche
Agence d'Evaluation de la Recherche et de
l'Enseignement Supérieur (AERES)
20, rue Vivienne
75002 PARIS

Monsieur le Directeur,

Je vous adresse mes remerciements pour la qualité du rapport d'évaluation fourni à l'issue de la visite du comité d'expertise concernant l'unité de recherche «**Centre de Droit de l'Entreprise**»

Vous trouverez ci-joint les réponses du Directeur de l'unité auxquelles le Vice Président du Conseil Scientifique et moi-même n'avons aucune remarque particulière à rajouter.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Philippe AUGE

JACQUES RAYNARD

*Agrégé des Facultés de Droit
Professeur à la Faculté de Droit de Montpellier
Président de la Fédération Nationale pour le Droit
de l'Entreprise*

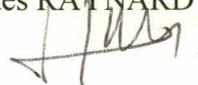
Montpellier, le 5 mai 2010

Monsieur le Vice-Président,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint mes observations relatives au rapport de l'AERES. Celui-ci ne contient pas d'erreurs factuelles.

Je vous prie de croire, Monsieur le Vice-Président, en l'assurance de mes salutations les meilleures.

Pr. Jacques RAYNARD



Observations sur le rapport du comité d'évaluation concernant le Centre du droit de l'entreprise

- Compte tenu des contraintes du genre, le rapport présenté par la commission d'évaluation est nécessairement réducteur (si la philosophie du CDE est bien de considérer que le droit appliqué se conjugue heureusement avec le droit fondamental, la méthode globale présentée comme consistant à passer du fait au droit est peut être un peu ramassée; de même au plan des activités internationales, la mise en place d'une Université d'été avec une Université américaine ou les échanges d'étudiants avec celle-ci auraient peut être pu être considérés). Pour s'en tenir à l'essentiel, les observations complémentaires porteront sur quelques précisions et attentes.

- Le CDE affiche une orientation préprofessionnelle: à l'heure où la formation de droit des affaires est revendiquée à l'extérieur de l'Université, il n'apparaît pas illégitime pour un Centre universitaire de solliciter une appréciation des milieux professionnels sur la pertinence d'un de ses diplômes. Il n'apparaissait pas davantage nécessaire d'occulter cette démarche originale auprès d'une commission d'évaluation, alors même que cette procédure particulière ne s'attachait qu'à la dimension pédagogique d'un diplôme.
 - S'agissant de la seule rubrique recherche, si 8 thèses soutenues dans le cadre du CDE ont été qualifiées devant le Conseil National des Universités, et si un docteur – diplômé du Master Contrats d'affaires - a été reçu au concours d'agrégation, **c'est seulement sur la période de quatre ans écoulée.**

Sur la même période une de ces thèses a reçu le prix du Cercle Montesquieu, une autre a été distinguée par le prix de la Revue Contrats.

(Il est vrai que, à considérer une perspective plus large, on relève que le concours d'agrégation de droit privé 2001 a vu le succès de six candidats montpelliérains dont quatre diplômés du CDE - DJCE de Montpellier).

Ces données objectives apparaissent sans équivalent pour la Faculté de Droit de Montpellier ; elles sont, faut-il le préciser, le résultat d'un travail d'encadrement.

L'équipe du CDE, et son directeur, auraient souhaité que la Commission vienne porter une appréciation sur cette dimension de leur activité.

- Outre une présentation du bilan scientifique (10 pages) et du projet scientifique (6 pages), visé par l'ensemble de l'équipe, le directeur a remis à la Commission lors de l'audition un tableau circonstancié faisant état de l'ensemble des thèses soutenues sur les quatre dernières années – dont 6 thèses soutenues en 2008, 3 en 2009 -, des délais de réalisation, de l'état des publications et faisant état de 44 chercheurs inscrits en thèse aujourd'hui dans ce Centre.

- Les activités de publication collective et périodique ont été rapportées. Spécialement, la réalisation d'une publication mensuelle, dite de la « lettre de la distribution » mise en ligne sur le site internet du CDE, tout comme la diffusion (en accès libre) d'une banque de données de décisions en droit des brevets sur ce même site, avec les seuls moyens du Centre, appellent un vrai travail collectif et périodique.

La collecte et la rédaction d'un ouvrage relatif aux pratiques et usages de l'entreprise, participe de la même démarche collective.

L'équipe du CDE, et son directeur, auraient souhaité que la Commission vienne porter une appréciation sur cette dimension de leur activité.

Jacques Raynard
Directeur du Centre Droit de l'Entreprise

